Prise de position Rapport de la CCG de l'USKA du 9 janvier 2020

(Partie «aspect financier du jubilé Hamfest 90 ans USKA»)

La commission de contrôle de gestion (CCG) accomplit une fonction importante, clairement réglementée et décrites à l'Art. 9.2 des statuts de l'USKA.

La rencontre annuelle de l'USKA du mois d'août 2019, contrairement aux rencontres des autres années, revêtait un caractère tout particulier en raison du jubilé. Sous la responsabilité du comité de l'USKA, les travaux préparatifs et le déroulement de ces festivités se sont faits en étroite collaboration avec la section de Zoug HB9RF.

Le comité de l'USKA prend acte des critiques émises par la CCG selon laquelle la position budgétaire pour la rencontre annuelle pour les festivités du jubilé des 90 ans de l'USKA les 17 et 18 août 2019 n'était que sommairement décrite dans les documents destinés à l'AD. Nous regrettons que ceci ait pu provoquer chez certain membres de la préoccupation et de l'incertitude. Dans le cadre de la séance du 6 novembre 2019, le président de l'USKA a remis à la CCG une prise de position écrite complétée par plusieurs mails détaillés.

Le budget annuel de l'USKA élaboré en début d'année (janvier) prend en principe compte les entrées et sorties planifiées au moment de sa rédaction. Jusqu'à ce jour, il n'a jamais été nécessaire d'avoir recours à «l'Art. *de réserve*» 7.7 des statuts de l'USKA, pas même pour la clôture de l'exercice 2019.

La planification des travaux pour la rencontre du jubilé a débuté en été 2018 par la publication d'un premier document conceptuel. Après discussion au sein du comité celui-ci a été finalisé et daté du 1er octobre 2018. Dans ce document il est précisé que le financement de la manifestation serait fait par du sponsoring et que le budget annuel de l'USKA ne serait pas affecté. À l'ordre du jour de la séance du comité du 12 novembre 2018 le concept y compris le budget a été traité; invités, deux membres de la CCG assistaient aux délibérations. La CCG a pu très tôt se faire une idée de la planification globale de cet événement relativement important pour l'USKA.

Le budget annuel 2019, est parvenu aux sections, dans les délais, avec l'invitation à l'assemblée des délégués (AD) par mail en janvier 2019 et présenté à l'AD du 22 février 2019 dans sa forme originale, dans la rubrique «Collaborateurs-manifestations /AD / hamfest / CS». Le «Hamfest» (rubrique 209) a été correctement porté au budget pour un montant net de CHF 2 000. De l'avis de la CCG il n'était pas explicitement fait mention que ce montant net représentait le résultat de l'exercice (Entrées Sponsoring moins les dépenses).

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués (AD 2019) mentionne au point 18.1 que le hamfest / jubilé du 17 août 2019 se devait d'être célébré de «manière appropriée» avec un «programme grandiose». Comme mentionné dans le PV de l'AD, le président de la section de Zoug HB9RF a donné un aperçu du projet avec une présentation PPT.

À aucun moment, avant ou après l'AD 2019 ni les membres ou la CCG ont posé la question à savoir pourquoi seulement 2 000.- CHF destinés à cette grande manifestation au Theater Casino Zoug avaient été portés au budget annuel 2019. Cette question aurait pu, évidemment, trouver une réponse immédiate à ce moment-là, conformément aux présentes explications.

Contrairement à ce que prétend la CCG à aucun moment il n'y a eu un «risque» pour l'USKA pour les raisons suivantes. Pour le comité et le comité d'organisation (CO) il a toujours été clairement défini que les engagements seraient continuellement adaptés en fonction des prestations des sponsors. Plusieurs membres du comité de l'USKA étaient prêts, en cas d'éventuel excédent de dépense «à sauter dans la brèche» et par des apports financiers privés (dons en espèces) à équilibrer cette position budgétaire. Cette disponibilité dans le sens du «ham spirit» a été reconnue officiellement par la CCG dans son rapport. En raison de ce «plan B», a aucun moment il n'y eut de risque pour les finances de l'USKA auquel cas le comité aurait exigé une garantie bancaire de déficit.

La recherche de sponsors s'est déroulée de manière assez positive, l'objectif n'a toutefois pas été atteint. C'était inattendu, la région de Zoug est forte économiquement et les milieux économiques dans le secteur des High-tech se plaignent régulièrement du manque de personnel qualifié.

Dans son rapport, la CCG exprime l'idée qu'en raison de sa prétendue «responsabilité en matière de risques» la «rencontre annuelle du jubilé de l'USKA» aurait dû être acceptée par l'AD 2019 puis approuvée explicitement par le vote par correspondance. Des dispositions statutaires de l'association font toutefois défaut.

Cela aurait signifié pour le comité et le CO que les travaux de préparations contractuels n'auraient pu débuter au plus tôt que dans la seconde partie du mois d'avril 2019, soit un peu plus de trois mois avant cette grande manifestation. Outre le fait qu'un lieu pour la manifestation digne de ce nom doit être réservé au moins une année à l'avance, ni l'USKA ni la section de Zoug aurait pu maîtriser une telle planification de «Crash». La manifestation n'aurait simplement pas pu avoir lieu.

Comme mentionné plus haut, le comité de l'USKA n'a jamais eu dû avoir recours à l'Art. «de réserve» 7.7 des statuts pour la clôture de l'exercice 2019: («Compétences du comité pour imprévus») qui précise entre autres que pour des «événements non prévus» il est attribué au comité une compétence financière ne dépassant pas 8 % du montant des cotisations facturées soit près de CHF 20 000 par an.

Des intentions peu louables comme le suggère la CCG sont à exclure ainsi le fait de vouloir contourner l'AG et le vote par correspondance.

Le comité de l'USKA transmet les recommandations de la CCG aux délégués et recommande à l'AD de donner décharge au comité et au caissier pour l'exercice 2019.

Pour le comité de l'USKA Zoug, le 16. janvier 2020 Willi Vollenweider, Président